

CCMAD
Comité Civilo- Militaire
d'Appui au Développement

DIAPANTE
ONG d'Appui au Développement

2001 1944
RÉGION DE SAINT-LOUIS

PNUD

(programme PMF/ FEM projet SEN/98/C 09)

Lutte contre le SALVINIA MOLESTA

ÉVALUATION

Rapport définitif

Dr Oumar DIOP

Avril 2001

SOMMAIRE

I - CONTEXTE	11
II- OBJECTIFS DE LA LUTTE MECANIQUE ;	11
III- STRUCTURATION DU COMITE DE PILOTAGE	12
IV- EXECUTION DU PROGRAMME DE LA LUTTE MECANIQUE	12
V- RESULTATS DE L'EVALUATION	13
VI- IMPACTS SOCIO- ECONOMIQUES.....	13
VI PROBLEMES ET PERSPECTIVES	14
<i>CALENDRIER DES ENQUETES.....</i>	<i>15</i>
<i>I- ZONE DE DIAMA/DJOUDJ</i>	<i>15</i>
<i>II- ZONE DE GOROM-LAMPSAR</i>	<i>15</i>
<i>III- ZONE TAOUEY/LAC DE GUIERS</i>	<i>16</i>
<i>IV- ZONE DU FLEUVE.....</i>	<i>16</i>
 <i>DOCUMENTS DE REFERENCE</i>	 <i>17</i>

I - CONTEXTE

Le développement de la fougère *Salvinia molesta* constitue une menace multidimensionnelle pour le delta du fleuve Sénégal ; dotée d'une capacité exceptionnelle de croissance et de propagation, elle s'étend aujourd'hui sur plus de 30 000 ha, du lac de Guiers au barrage de Diama.

Ses incidences négatives, nombreuses et graves, entravent le développement socio-économique et l'équilibre écologique du delta.

Les impacts négatifs du *Salvinia molesta* se sont traduits, entre autres, par :

- un approvisionnement des populations en eau potable de plus en plus difficile ;
- la dégradation de la biodiversité,
- la régression des activités (agricoles, pastorales, touristiques, halieutiques ...),

bases de l'économie de la vallée.

C'est dans ce contexte que la puissance publique a pris des mesures urgentes pour circonscrire les effets dévastateurs de la fougère. La lutte mécanique, exécutée par le comité civilo-militaire d'appui au développement, a été au centre de ce dispositif d'interventions.

II- OBJECTIFS DE LA LUTTE MÉCANIQUE :

Ils sont d'ordre technique et socio-économique.

Pour les objectifs techniques, il fallait :

- dégager les plans d'eau colonisés par *Salvinia molesta*,
- nettoyer des axes hydrauliques et protéger des ouvrages.

Pour les objectifs socio-économiques il s'agissait :

- d'assurer un approvisionnement régulier des communautés villageoises en eau pour les usages domestiques.

- d'assurer leur participation effective à la réalisation des travaux,
- d'outiller les communautés villageoises pour assurer les entretiens nécessaires afin de préserver les acquis du projet.

C'est dans ce cadre que le **PNUD**, au travers du **Programme de Micro-financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**, a financé ce programme de lutte pour un montant de 50000\$.

La gestion administrative et financière de ce fonds est confiée à l'**ONG DIAPANTE** de Saint-Louis et l'exécution technique au **CCMAD**. Ces deux parties ont établi une convention de partenariat- signée le 11 janvier 2001- et mis en place une instance de concertation, d'impulsion et de supervision du projet dénommé **Comité de Pilotage**.

III- STRUCTURATION DU COMITE DE PILOTAGE

Ce comité a été chargé de valider les actions à entreprendre, d'orienter les décisions et de superviser la bonne exécution des travaux. Représenté par un comité restreint- composé du **CCMAD**, d'un représentant de **DIAPANTE** et d'un responsable de la zone d'intervention – le Comité de Pilotage comprend :

Préfet de DAGANA

Sous-préfet de ROSS-BETHIO

Sous-préfet de MBANE

Président du Conseil régional de SAINT-LOUIS

Président de la Communauté rurale de ROSSO SÉNÉGAL

Président de la Communauté rurale de ROSSO BETHIO

Président de la Communauté rurale de MBANE

Comité Civilo Militaire d'Appui au Développement (6 membres)

Délégué SAED, Délégation de DAGANA

Deux représentants des villages de la zone DJOUDJ

Deux représentants des villages de la zone TAOUEY- LAC DE GUIERS

Trois représentants des villages de la zone FLEUVE

Deux représentants des villages de l'AXE GOROM LAMPSAR

Délégué de l'ONG DIAPANTE

UNIVERSITÉ GASTON BERGER

IV- EXÉCUTION DU PROGRAMME DE LA LUTTE MÉCANIQUE

Le programme a été lancé officiellement le 02/11/2000 au Djoudj sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de la Région de Saint-Louis, en présence du président du CCMAD, du Coordonnateur du FEM/Micro-financement, du PDG de la SAED, du Directeur des parcs nationaux... .

Les travaux ont démarré effectivement le 05/02/2001 dans les quatre zones et ont duré deux mois. Auparavant :

- un plan d'actions a été élaboré par le CCMAD et validé par le comité de pilotage sous la présidence du Préfet de DAGANA,
- le comité restreint a sensibilisé l'Administration territoriale, les élus locaux et les communautés de base,

- le programme détaillé des activités- élaboré par le Coordonnateur du CCMAD- et la liste des besoins en matériels nécessaires à l'exécution des travaux ont été remis au représentant de DIAPANTE le 12/01/2001.

V- RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Après la signature du contrat de prestation de services avec l'ONG/DIAPANTE le 03 avril 2001, l'évaluation a été réalisée du 04 au 09 avril 2001 sur la base des zones et des sites retenus par le CCMAD.

Au total 25 sites (5 stations de pompage, 16 sites de village et 4 ouvrages) ont été visités (cf. calendrier des enquêtes en annexe) sur 32 sites touchés. Les travaux réalisés par le CCMAD en collaboration avec les communautés de base sont très satisfaisants. D'immenses plans d'eau infestés par *Salvinia molesta* ont été dégagés, des axes hydrauliques nettoyés, d'importants périmètres de sécurité créés ont redynamisé les systèmes d'approvisionnement en eau et d'activités des communautés villageoises. La protection des ouvrages hydrauliques retenus a préservé des milliers d'hectares d'une sous exploitation, voire d'un abandon (Rosso Senegal). En témoignent quelques indicateurs quantitatifs :

- longueur de grillage/protection : 3300 m
- surface nettoyées : 39020 m²
- volume de *Salvinia* extrait : 26485 m³

VI- IMPACTS SOCIO- ECONOMIQUES

Au delà de ces performances techniques, deux impacts majeurs sont à noter sur les communautés de base :

d'une part, les capacités financières de certaines communautés villageoises ont été renforcées par la vente des piquets (700F le piquet) issus du bois villageois (village de Maka Diama),

d'autre part, de nombreux acteurs locaux ont désormais pris conscience de l'importance des enjeux de la lutte contre *Salvinia molesta*.

A titre d'exemple, dans le village de Khor, les conseillers à l'unanimité ont pris la décision d'infliger une amende de 3000F CFA contre tout baigneur surpris dans le site réservé à l'approvisionnement en eau potable : à la date du 5 Avril 2001, trois femmes ont été verbalisées. A Médina-Maka, les populations ont protégé, avec des matériaux locaux, leur site, le mettant ainsi à l'abri des animaux en divagation. Dans la même dynamique, le chef de ce village a sollicité l'ouverture d'un second site qui sera destiné aux activités pastorales afin de prévenir des conflits potentiels. A Temey, Wassoul, Diama Yalar, Maraye, Dieg , etc les

communautés de base ont sollicité des équipements (faucilles, fourches, rateaux, etc) pour assurer l'entretien des sites traités.

VI PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

Si la lutte mécanique a permis de limiter les impacts négatifs et préserver le pays d'une catastrophe écologique, d'importants problèmes subsistent encore : d'immenses plans d'eau sont encore colonisés par la fougère dans les espaces vitaux du delta du fleuve Sénégal (zone du fleuve, zone Gorom-Lampsar, zone Diama/Djoudj et zone Taouey/Lac de Guiers). A ce propos la poursuite du programme de lutte contre l'expansion de *Salvinia molesta* reste un impératif et devra être menée en collaboration avec la République Islamique de Mauritanie.

Dans la même dynamique il importe de prendre les mesures suivantes :

- élaborer des requêtes de financement auprès des partenaires au développement pour équiper les populations pour qu'elles assurent le suivi et l'entretien des acquis de la lutte mécanique, conformément aux vœux des communautés de base,
- assurer une meilleure coordination de l'action de la puissance publique en associant aux interventions de lutte tous les ministères concernés (tourisme, énergie et hydraulique, agriculture, environnement ...),
- intégrer, en fonction de leur domaine de compétence et des zones cibles, les structures (SDE, SAED, ONAS ...) dans le programme de lutte contre *Salvinia molesta*,
- envisager une lutte biologique à grande échelle en prenant en compte les expériences d'autres pays (Côte d'Ivoire, Afrique du sud),
- mettre en place une cellule de surveillance de l'évolution de *Salvinia molesta* sur les deux rives du fleuve Sénégal, en collaboration avec la République Islamique de Mauritanie.

C'est à ce prix qu'il convient d'envisager l'éradication totale de *Salvinia molesta* afin de gérer rationnellement l'une des principales sources d'enjeux du XXI siècle : l'**EAU**.

CALENDRIER DES ENQUÊTES

I- ZONE DE DIAMA/DJOU DJ

Dates	Sites visités	Personnes ressources
Mercredi 4 avril 2001	Diama-Yalar (village)	Mahmoudan Ndiaye (chef du village) tel :9641382
	Médina –Maka (village)	Yamar Fall (chef du village)
	Maka-Diama (village)	Saër Diop (chef du village)
	Maraye (ouvrage)	Yves Capitaine (exploitant)
	Dieg (ouvrage)	5 pasteurs peul
	Ndigue (ouvrage)	4 pêcheurs
	Gorom (ouvrage)	—
	Djoudj (ouvrage)	Ousmane Sané (agent des parcs nationaux)
Dimanche 8 avril 2001	Barrage de Diama	Amadou Sarr agent (technique des eaux et forêts), Alpha Oumar Diallo (inspecteur de police), Assane Niass (porte parole des pêcheurs).

II- ZONE DE GOROM-LAMPSAR

Dates	Sites visités	Personnes ressources
5-04-2001	Boundoum Barrage (village)	Groupe ment féminin (30 femmes)
	Lall II (village)	—
	Kassack Nord (2 sites/village)	Alioune Diagne (pompiste)
6-04-2001	Grande Digue (station de pompage)	
	Campement Mouride (Daradji)	Samba Diouf (gardien)
	Souloul (village)	Mahmou th Diop (paysan) et GF (7 femmes)

III- ZONE TAOUEY/LAC DE GUIERS

Dates	Sites visités	Personnes ressources
7-04-2001	Temey (village)	Khalidou Sarr (pêcheur) Moussa Diaw (pêcheur)
9-04-2001	Temey (village)	Cdt. Babacar Diaham (chef secteur des eaux et forêts)
	Thiago (village)	Atou Niang(conseiller de pêche) Ameth Gaye (Pêcheur) Cdt. B. Diaham
	Ndombo (village)	Cdt. B. Diaham Ousmane Gaye (guide)
	Diaksao (R. Toll)	Cdt. B. Diaham Ousmane Gaye

IV- ZONE DU FLEUVE

Dates	Sites visités	Personnes ressources
Jeudi 05 avril 2001	Rosso-Senegal (station de pompage)	Madické Diack (pompiste) Ousmane Lô (pêcheur)
	Thiagar (station de pompage)	El Hadj Indé BA (notable)
	Ndiéténe (village)	Issa Diop (Pompiste) + 10 paysans
	Khor (village)	20 femmes (GF)
	Ronkh (station de pompage)	4 paysans dont Sébétou Diop
	Wassoul (village)	30 femmes (GF)
	Diawar (station de pompage) 1 site ouvrage	10 femmes (GF)

DOCUMENTS DE REFERENCE

- 1- Mémoire d'accord conclu entre le Bureau des Services aux Projets (UNOPS) et DIAPANTE.
- 2- Plan de mise en œuvre des actions de la lutte mécanique (novembre 2000).
- 3- Situation à mi-parcours du plan de mise en œuvre des actions de lutte (février 2001).
- 4- Comptes rendus :
 - Réunion préparatoire au démarrage du projet (18 –10-2000)
 - Réunion de lancement officiel du projet (02-11-2000 Djoudj)
 - Tournée de sensibilisation effectuée par le comité restreint à Dagana et à Ross Béthio (10-11-2000)
 - Réunion de sensibilisation tenue à Ross Béthio (21-11-2000)
 - Réunion sur le projet de plan de mise en œuvre des actions (07-12-2000)
 - Réunions de sensibilisation tenues à Rosso Sénégal et Mbane (12 et 19 –12-2000)
 - Réunion de validation tenue à Ross Béthio (21-12-2000)
 - Réunion de coordination du comité restreint (26-02-2001)
 - Réunion du comité de pilotage d'évaluation mi-parcours (27-02-2001)
- 5- Note d'information sur le CCMAD
- 6- Réunion sur la problématique du *Salvinia molesta* sur le fleuve Sénégal (26, 27 avril 2000)
- 7- Note d'information sur le *Salvinia molesta* dans le delta du fleuve Sénégal (Mai 2000)
- 8- Note sur l'évolution des programmes de lutte contre *Salvinia molesta* dans le delta du fleuve Sénégal (28 février 2001)
- 9- Convention de partenariat DIAPANTE / CCMAD
- 10-Manuel de procédure PNUD / FEM
- 11-Terms de références Évaluation du programme de lutte contre *Salvinia molesta*
- 12-Rapport interne d'évaluation de la lutte contre *Salvinia molesta* dans le delta du fleuve Sénégal (avril 2001).